

## **Avis adopté**

Séance plénière du 28 juin 2023

### *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage*

#### **Déclaration du groupe Entreprises**

En se saisissant du sujet de l'économie servicielle, le CESE aborde un thème aux enjeux majeurs et d'une grande actualité. Le premier intérêt de cet avis est de faire œuvre de pédagogie en démystifiant un concept souvent méconnu voire sous-estimé et en renversant quelques idées reçues. Disons-le clairement, l'économie servicielle n'est ni l'économie des services ni le secteur tertiaire.

Par serviciel, on entend le fait pour une entreprise de vendre non pas la possession d'un bien, d'un espace ou d'une infrastructure, mais l'usage et la performance d'usage de ce bien. Le monde anglo-saxon désigne cela par la formule « as a service », c'est-à-dire « en tant que service ».

A titre d'exemple, ce modèle permet à une entreprise d'accéder à un système d'éclairage sans l'acquérir, réduisant ainsi le coût initial et les coûts liés à la maintenance et à la consommation d'énergie (jusqu'à 70 %). Il permet également à un client, propriétaire d'un bâtiment, de payer ses factures sur les économies réelles d'énergie, entraînant une réduction immédiate des dépenses d'exploitation.

De l'habitat à la mobilité, en passant par l'alimentation, l'équipement industriel ou particulier et l'informatique, pas un domaine n'échappe à cette tendance de fond. L'économie servicielle sera d'autant plus effective qu'elle sera conçue en quelque sorte « sur mesure » à partir des besoins très affinés du client. Si ces modèles augmentent la performance d'un bien, d'une machine ou d'un appareil en améliorant leur usage, ils sont aussi pertinents pour réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles, d'où leur grande attractivité. Ils participent donc des voies à retenir pour conjuguer croissance durable, limitation et transformation des ressources énergétiques, renforcement de l'autonomie stratégique, réindustrialisation des territoires, relocalisations des entreprises et préservation de bonnes conditions de travail.

L'avis émet ainsi sept préconisations, en définissant au préalable un environnement favorable au développement d'une économie servicielle sociale et soutenable.

Parce qu'elle est nécessairement tournée vers l'avenir, le CESE interpelle les pouvoirs publics sur deux points essentiels :

- la nécessité de mieux documenter, étudier et comprendre le phénomène de l'économie servicielle afin de pouvoir agir sur les leviers les plus effectifs à son développement ;
- l'importance des coopérations entre les acteurs au niveau local.

Pour le groupe Entreprises, ces préconisations vont dans le bon sens, mais pour rendre cette économie véritablement efficace, il souhaite insister sur deux aspects. D'une part, il convient de renforcer l'accès aux financements et à une comptabilité adaptée. Force est de constater, la difficulté pour les entreprises, désireuses d'adhérer au modèle serviciel, de trouver des financements pour les

accompagner dans ce projet. Ce modèle est en rupture avec les schémas bancaires et comptables classiques.

Pour bien appréhender l'originalité de la création de valeur dans l'économie servicielle, le groupe Entreprises approuve les améliorations financières et comptables proposées telles que faciliter l'accès au crédit, rendre effectif les amortissements à très long terme, voire accepter un besoin en fonds de roulement plus élevé.

Il convient également de proposer des solutions dédiées à l'économie servicielle via la Banque publique d'investissement (BPI) et la Banque des territoires (BDT), en concertation et soutien des collectivités territoriales concernées.

Sur le plan fiscal, les entreprises de l'économie servicielle pourraient être accompagnées en tant qu'actrices de la transition écologique y compris concernant les dépenses de recherche et d'investissements.

S'agissant, en particulier des PME, le groupe Entreprises approuve la préconisation 3 qui prévoit l'extension de l'éligibilité au crédit d'impôt innovation (CII) (au-delà de la seule partie technologique, dans les cas où l'innovation s'inscrit dans une démarche entrepreneuriale servicielle sociale et soutenable).

D'autre part, il ne faut pas négliger les besoins en formation qui seront importants pour aider les entreprises et leurs salariés à mettre en œuvre ces changements et ces nouveaux métiers. Il y a un enjeu d'anticipation via l'école et la formation professionnelle pour former des jeunes dans l'esprit de l'économie servicielle. Il s'agira, par exemple, d'intégrer la notion de long terme dans des business plan mais aussi dans la relation client qui vise la maintenance et la réparabilité. En s'attachant à la manière dont les activités des entreprises changent, cet avis a pu identifier la diversité des modèles en cours de construction et les difficultés inhérentes à ce processus.

C'est cet éclairage que le CESE verse aujourd'hui à la réflexion et au débat pour que les entreprises et l'économie saisissent cette opportunité d'apporter de la valeur ajoutée pour une offre française plus compétitive.

Pour ces différentes raisons le groupe des entreprises, qui salue le travail des rapporteurs vote favorablement cet avis.